



Conseil communal Penthelaz

Penthelaz, le 02 octobre 2017

Procès-verbal N° VI

Séance du 02 octobre 2017

Composition du bureau

Monsieur Eric Joseph, Président
Mme Mareva Martin et Mme Pascale Zbinden, scrutatrices
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle communale du Verger

* * *

Monsieur Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur Piéric Freiburghaus Syndic, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'au public présent.

M. Yves Jauner est en vacances donc excusé pour cette séance.

Opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 42 ; excusés 6 ; absents 1. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2017. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte, il n'y a pas de remarque, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. Eric Joseph nous lit la lettre de démission de M. Pierre-Alain Epars qui quitte le Conseil après plus de 23 ans au sein du législatif.

d) Communications de la Municipalité.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic

- **Parcelle n°165, rte de la Vuy 3** : L'acte de vente et le transfert de propriété à la Fondation EMS la Venoge, ont été signés en date du 7 septembre 2017. Une modification de l'aile sud, visant à augmenter l'offre d'accueil par la création de nouvelles chambres fera prochainement l'objet d'une enquête publique complémentaire.
- **Camping** : Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur les campings et caravanings résidentiels et de répondre aux exigences des services cantonaux, la Municipalité se devait de faire libérer les emplacements et évacuer les caravanes et tous autres installations à la fin de la présente saison, qui s'est terminée le 30 septembre.
Une expertise des installations a été effectuée le 18 juillet sous la conduite d'un expert indépendant. Le rapport d'expertise a été transmis à tous les locataires d'emplacements. Par différents courriers recommandés, ceux-ci se sont opposés à la décision municipale de libérer les emplacements. Ces interventions doivent être considérées comme des recours contre la décision municipale. Le dossier vient d'être transmis à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. De ce fait, nous sommes en attente d'une décision de la CDAP, éventuellement de celle d'un effet suspensif.

- **Passerelle Valrose Islettaz** : la passerelle financée par Planzer Transport SA est ouverte depuis fin août et a été inaugurée le 23 septembre. Cet ouvrage faisait partie des mesures d'accompagnement définies dans la procédure du PPA Câbleries Nord de même que le cheminement piétonnier entre l'entrée sud du site et son extrémité nord, soit les terrains de tennis. Ledit sentier est également ouvert à la mobilité douce, des aménagements paysagers seront prochainement terminés.
Une convention d'entretien sera passée entre la commune et Planzer. Les deux parties sont conscientes de la nature quelque peu glissante du revêtement. Le constructeur est à la recherche de solutions.
- **Gare CFF** : Un premier projet de mise en conformité des quais et de 2^{ème} passage inférieur a été présenté par les CFF. Les travaux sont planifiés dès juin 2020 pour une mise en service fin 2021.
La DGMR a contacté la Municipalité dans la perspective d'un groupe de travail pour le réaménagement de la place de la gare Cossonay-Penthalaz.
- **E-covoiturage** : Poursuivant sa politique de mobilité alternative, la Municipalité a mis en place un sous-domaine spécifique à Penthalaz au site e-covoiturage. Elle a instauré pour cela un partenariat avec Venoge Parc.
Le site www.e-covoiturage.ch/penthalaz offre ainsi la possibilité aux conducteurs, passagers, réguliers ou occasionnels, de définir leurs parcours liés à des activités professionnelles ou de loisirs, au départ ou à destination de Penthalaz.

La parole est donnée aux Conseillères et Conseillers.

- Mme Delphine Probst demande que les informations sur le e-covoiturage soient mises sur le site internet.
- M. François Bachmann demande si une amélioration de l'éclairage de la passerelle Planzer est prévue. M. Freiburghaus répond qu'il espère que oui.
- Mme Dominique Von der Muhll demande s'il serait imaginable que des usagers de la gare fassent partie du groupe de travail pour le réaménagement de la gare. M. Freiburghaus répond que ce n'est pas prévu mais il prend note de ce souhait.

M. Didier Chapuis, Municipal

- **Personnel communal** : Mme Sylvie Nussbaum a subi une petite intervention chirurgicale. Elle reprendra progressivement le travail.
- **Dons** : La Municipalité soutient régulièrement des associations actives dans différents domaines. La chaîne du bonheur a été privilégiée afin d'exprimer notre solidarité avec le village de Bondo dans le canton des Grisons. Ce dernier doit faire face à d'importants dégâts suite à l'éboulement d'une partie de la montagne provoquant des coulées de boues dévastatrices.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

Travaux :

- **Ch. Des Fauvettes** : le remplacement de la conduite d'eau potable est terminé. Le tapis définitif sera posé au Printemps.
- **Rte de la Gare** : les travaux aux abords de la Maison de Ville seront finis le 20 octobre. La fin du chantier est prévue autour du 20 novembre.
- **Rte de Lausanne** : le remplacement de la conduite d'eau potable qui part du chemin de la Paix en direction de la route de Lausanne arrive à terme.
- Dès le 16 octobre, la pastille centrale, ainsi que les ilots seront démolis au giratoire de la Place du Pont. Ceci afin de créer un carrefour provisoire en T. Le dégrappage de la chaussée montante débutera au printemps 2018 avec cette fois une régulation du trafic avec des feux.

M. Ischi donne réponse à trois questions posées au Conseil précédent :

- Mme Cardaropoli Samantha avait demandé une prolongation de l'ouverture de l'éco point le samedi. La Municipalité a décidé d'étendre l'ouverture jusqu'à 16 heures. Mme Cardaropoli remercie la Municipalité d'avoir donné suite à sa demande.
- Mme Codina Cervellin Valérie avait demandé des précisions concernant la fluctuation du montant de l'ECA dans les comptes de la piscine. Mme Girard, boursière, explique que la différence est due à un transfert de charges de la commune à la piscine pour éviter de faire du bénéfice.
- Pour répondre à la demande de M. Stéphane Zürcher, l'installation d'un miroir à la sortie ch. Du Stade fera son apparition tout soudain.

M. Yves Jauner, Municipal

En vacances pas de communication.

M. Yvan Rochat, Municipal

Pas de communication.

M. Eric Joseph, Président, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation de Mme Patrizia Ponti, GIP
2. Préavis municipal n° 2017-18 – Arrêté d'imposition 2018-2019
3. Nomination/Dissolution de Commissions
4. Propositions individuelles
5. Communications du Président

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Assermentation de Mme Patrizia Ponti

Daniel Traini, Vice-Président du GIP, nous présente Mme Ponti originaire du Tessin, habitante de Penthaz depuis 25 ans. Mme Ponti est employée à la Faculté des lettres à l'Unil.

Le Président Eric Joseph assermente Mme Ponti selon le protocole usuel. Mme Ponti prête serrement en levant la main droite. 43 membres sont donc présents dès maintenant.

2. Préavis municipal n°2017-18 relatif à l'arrêté d'imposition 2018-2019.

Mme Patricia Magnenat rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2017-18, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour les années 2018-2019, conformément aux directives cantonales, de maintenir le taux d'imposition à 74 % de l'impôt cantonal de base pour :

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
2. L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
3. L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
4. De maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition actuel pour les années 2018 et 2019.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-18 est accepté à l'unanimité

La Municipalité remercie le Conseil pour sa confiance.

3. Nomination/Dissolution de Commissions

M. P.-A. Epars devra être remplacé dans diverses commissions. M. Rochat Président du GIP étant absent pour raisons de santé, ces modifications seront faites lors du prochain conseil.

Il n'y a pas de nomination de nouvelle commission.

4. Propositions individuelles

- Mme Magnenat Patricia demande si la Municipalité a étudié la question posée lors du dernier Conseil concernant la pose d'un radar sur la route de Lausanne. M. Ischi répond que les plans de la route de Lausanne ont été acceptés. Il n'y aura pas de radar, ni de rond-point, toutefois un ilot ou un rétrécissement est envisagé afin de ralentir le trafic. Durant les travaux la DGMR s'occupera de mettre en place les déviations nécessaires afin de réguler au mieux le trafic. Les travaux débuteront au printemps 2018 et devraient se terminer fin 2018. La pose du tapis final se fera peut-être même début 2019 avec une fermeture totale de la route sur un week-end.

M. Freiburghaus informe qu'une attention toute particulière sera portée sur les voitures qui vont emprunter le ch. Des Etangs, le ch. Rouge et la rte de la Vuy. Des mesures dissuasives seront mises en place.

- Mme Dominique Von der Muhll intervient sur 4 points :

- 1) **Passerelle Planzer** : Mme Von der Muhll tient à relever la beauté de l'ouvrage. Toutefois elle déplore que cette passerelle, à peine terminée, pose déjà des problèmes de revêtement. Elle demande à la Municipalité de maintenir la pression à l'encontre de la maison Planzer afin de résoudre ce problème.
- 2) **Gare** : Les nouveaux bancs installés sont agréables et rendent les quais plus sympathiques. Les escaliers d'accès du pont à la voie munis d'une bande jaune, restent assez glissants. Le palier intermédiaire est lui toujours inondé en cas de pluie. Peut-on y remédier ?
M. Duperrex du service extérieur propose de faire des trous avec une perceuse afin de permettre l'évacuation de l'eau.
- 3) **Supports à vélos au collège du Cheminet** : Sont-ils suffisants et toujours adaptés ? M. Freiburghaus répond que le nombre d'enfants venant à l'école en vélo était particulièrement élevés en raison de la participation des écoles à l'action bike to school. Il va toutefois prendre contact avec le directeur pour faire une évaluation des besoins.
- 4) **Parking Maison de Ville** : Une rénovation du parking derrière la Maison de Ville est-elle prévue ?
M. Ischi répond que cette rénovation n'est pas prévue dans les travaux en cours au Vieux Village. Ils seront à prévoir dans un deuxième temps.

- M. Pierre Zurbrugg remercie la Municipalité pour la première journée sur le développement durable organisée à Penthalaz. Le matin, une présentation de l'agenda 2030 a eu lieu. M. Zurbrugg désire savoir si cette manifestation a été à la hauteur des attentes de la Municipalité et quelle suite va être donnée à ce dossier.

M. Freiburghaus relève que c'était une sensibilisation par rapport à cette problématique. Un projet d'agenda 2030 est en cours de réflexion. Une feuille de route va être mise en place. Toutefois actuellement il n'est pas encore possible de donner plus de détails à ce sujet.

M. Freiburghaus est satisfait de la participation à cette matinée, ainsi que de la mise en place d'une permaculture l'après-midi. Cette proposition avait été émise lors de la démarche participative ainsi que de la part de 3 jeunes lors de la journée des jeunes citoyens.

- M. Sébastien Borgeaud avait demandé qu'une petite explication sur le fonctionnement du carrefour entre le Cheminet (trottoir traversant) et la route de Lussery soit éditée dans le dernier Cancanier. Il est déçu de constater qu'aucun article à ce sujet n'ait été écrit et relève la parution tardive du cancanier.

M. Freiburghaus regrette également la parution tardive du cancanier. Un problème d'éditeur et de mise en page est la cause de ce retard. Le régime de circulation est clair lorsqu'il y a un trottoir à traverser il y a une perte de priorité. Si nécessaire des infos supplémentaires seront transmises.

➤ M. Daniel Traini relève 2 points :

- 1) Démarche participative : peut-on avoir un point de situation lors du prochain Conseil de décembre ?
- 2) Venoge Festival : Il semblerait que le Venoge festival envisage de quitter Penthalthaz pour une autre commune. Est-ce officiel ? Va-t-on faire notre possible pour le garder ?

M. Freiburghaus répond que quatre citoyens du quartier de Sauffaz ont manifesté des doléances sur l'ensemble de la période du festival (bruits et horaires du montage et démontage, véhicules etc.). Une rencontre a eu lieu avec l'ensemble des habitants du sud de la route de Lausanne.

Une convention avec les 4 personnes du quartier de Sauffaz et le Venoge Festival a été signée visant à apporter des mesures correctives notamment sur le stationnement, la durée et les horaires des travaux de montage et démontage. Le Venoge Festival s'est engagé vis-à-vis de ces personnes à ne pas organiser de manifestation au-delà de 2018. Cet engagement n'a pour partie prenante que ces quelques personnes et le Venoge Festival. La Municipalité soutient le festival, toutefois le site a une capacité restreinte. Les organisateurs du Venoge Festival sont attentifs aux remarques et restent conscients qu'une éventuelle augmentation de la taille du festival ne sera pas possible à Penthalthaz. Le stationnement dans les champs demande une planification des cultures à l'avance et un arrangement avec les agriculteurs.

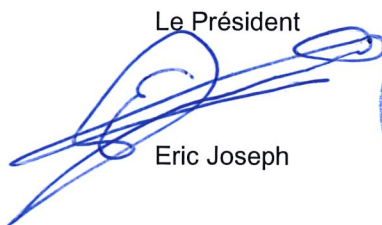
La Municipalité soutient cette manifestation en la forme actuelle sur la commune de Penthalthaz.

5. Communications du Président

M. Eric Joseph, a pris part à la journée du développement durable et remercie la Municipalité pour la visite des forêts communales et d'un ilot de sénescence au bois de Vaux. Des brochures sur les forêts sont à disposition pour les personnes intéressées.

Le prochain Conseil est agendé à la Maison de Ville pour le 11.12.2017 et sera suivi d'une agape. Les deux premiers Conseils pour 2018 sont agendés pour le 5.3.2018 puis le 18.6.2018.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h08.

Le Président

Eric Joseph



CONSEIL COMMUNAL
PENTHALAZ

La secrétaire

Sylvette Grandchamp



Le Préfet
8.02.2018